R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

COMMUNE DE CASE-PILOTE

Sous-Préfecture de Saint-Pierre
Contrôle de légalité
REÇU LE
02 JUIL. 2015

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 26 Mai deux mille quinze

Présidence de Monsieur ***Ralph MONPLAISIR****, Maire*
Secrétaire de séance, ***Arthur CHARD****, Huitième Adjoint*

Place Gaston MONNERVILLE
97222 CASE-PILOTE
Tél. : 0596 78 81 44
Fax : 0596 78 74 72

L'an deux mille quinze, le mardi vingt-six mai, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle Frantz BEROSE, lieu habituel de leurs délibérations, en vue de statuer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Date d'envoi des convocations : Mercredi 20/05/2015

Membres en exercice : 27
Membres présents : 16
Procuration : 00

ETAIENT PRESENTS :

Ralph ***MONPLAISIR****, George* ***GELIE****, Thierry* ***MARECHAL****, Dominique* ***LOMBARD****, Michel* ***BARIL****, Jeanne* ***CLEMENT****, Laurent* ***SICOT****, Roseline* ***REGIS-CONSTANT****, Arthur* ***CHARD****, Christian* ***LEONARD****, Luc* ***LABRIDY****, Josiane* ***DOCIN-JULIEN****, Suzie* ***RONDEL****, Edson* ***EUGENE****, Monique* ***SEVERE****, Chantal* ***DORIN (arrivée à 18h45).***

ETAIENT ABSENTS :

Christian ***LISEE****, Lucienne* ***BIDARD****, Dominique* ***COURT****, Ronald* ***DACLINAT****, Stéphanie* ***CLAIRICIA****, Marie-Claire* ***BELIN****, Jean-Pierre* ***ZIE-ME****, Jean-Pierre* ***DONVAL****, Joséphine* ***JANVION****, Elie* ***CARONIQUE****, Guillaume* ***SURENA.***

Sous-Préfecture de Saint-Pierre
Contrôle de légalité
REÇU LE
02 JUIL. 2015

Assistance administrative :

Gladys ***TURIAF****, Directrice Générale des Services*
Corinne ***MORJON-BOCQUET****, Directrice ressources humaines*
Eric ***RONDEL****, Responsable service comptabilité*
Marlène ***ARMET****, Secrétariat Administratif*

ORDRE DU JOUR

. Communications de M. Labridy : - les foulées du canton
- formation sur le PLU
. Communication de la liste des marchés attribués en 2014

1. **Approbation du Procès-Verbal du 19 Janvier 2015**
2. **Instruction des Applications du Droit des Sols**
3. **Vote du Compte Administratif 2014 de la Commune**
4. **Approbation du Compte de Gestion 2014 de la Commune**
5. **Vote du Compte Administratif 2014 du Budget Annexe « Zone d'Activités de Plate-Forme »**
6. **Approbation du Compte de Gestion 2014 du Budget Annexe « Zone d'Activités de Plate-Forme »**
7. **Vote des taux d'Imposition**
8. **Vote du Budget Primitif 2015 de la Commune**
9. **Vote du Budget Primitif 2015 du Budget Annexe « Zone d'Activités de Plate-Forme »**
10. **Questions diverses**

*Délibération n° **2015-05/03.14***

7. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil Municipal de la commune de Case-Pilote,

- *Vu le C.G.C.T.,*
- *Vu la volonté du Maire de laisser les taux d'imposition inchangés, compte tenu du niveau de pression fiscale déjà élevé que supportent les Pilotins et de l'augmentation de l'année 2014 de 26.79% ;*
- *Vu l'état fiscal MI 1259 estimant le produit attendu inscrit au budget à 2 147 257 € ;*
- *Vu la proposition du Maire de maintenir les taxes aux taux suivants :*

  - *Taxe d'habitation : 28,20 %*
  - *Taxe sur le foncier bâti : 37,24 %*
  - *Taxe foncier non bâti : 23,69 %*

APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE ET LES DISCUSSIONS, A L'UNANIMITE :

DECIDE

- ***D'APPROUVER le maintien des taux d'imposition tel que présentés ci-dessus.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Sous-Préfecture de Saint-Pierre
Contrôle de légalité
REÇU LE
02 JUIL. 2015

COMMUNE DE CASE-PILOTE MARTINIQUE

Le Maire
Ra[illegible] MONDLAISIR
Pour le Maire,
l'Adjointe-Déléguée
G. GELIE

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R.421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

COMMUNE DE CASE-PILOTE

Place Gaston MONNERVILLE
97222 CASE-PILOTE
Tél. : 0596 78 81 44
Fax : 0596 78 74 72

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous-Préfecture de Saint-Pierre
Contrôle de légalité
REÇU LE
- 4 JUIN 2015

Séance du mardi 26 Mai deux mille quinze

Présidence de Monsieur **Ralph MONPLAISIR**, Maire
Secrétaire de séance, **Arthur CHARD**, Huitième Adjoint

Date d'envoi des convocations : Mercredi 20/05/2015

Membres en exercice : 27
Membres présents : 16
Procuration : 00

L'an deux mille quinze, le mardi vingt-six mai, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle Frantz BEROSE, lieu habituel de leurs délibérations, en vue de statuer sur les questions portées à l'ordre du jour.

ETAIENT PRESENTS :

Ralph **MONPLAISIR**, George **GELIE**, Thierry **MARECHAL**, Dominique **LOMBARD**, Michel **BARIL**, Jeanne **CLEMENT**, Laurent **SICOT**, Roseline **REGIS-CONSTANT**, Arthur **CHARD**, Christian **LEONARD**, Luc **LABRIDY**, Josiane **DOCIN-JULIEN**, Suzie **RONDEL**, Edson **EUGENE**, Monique **SEVERE**, Chantal **DORIN (arrivée à 18h45)**.

ETAIENT ABSENTS :

Christian **LISEE**, Lucienne **BIDARD**, Dominique **COURT**, Ronald **DACLINAT**, Stéphanie **CLAIRICIA**, Marie-Claire **BELIN**, Jean-Pierre **ZIE-ME**, Jean-Pierre **DONVAL**, Joséphine **JANVION**, Elie **CARONIQUE**, Guillaume **SURENA**.

Assistance administrative :

Gladys **TURIAF**, Directrice Générale des Services
Corinne **MORJON-BOCQUET**, Directrice ressources humaines
Eric **RONDEL**, Responsable service comptabilité
Marlène **ARMET**, Secrétariat Administratif

ORDRE DU JOUR

. Communications de M. Labridy : - les foulées du canton
- formation sur le PLU
. Communication de la liste des marchés attribués en 2014

1. **Approbation du Procès-Verbal du 19 Janvier 2015**
2. **Instruction des Applications du Droit des Sols**
3. **Vote du Compte Administratif 2014 de la Commune**
4. **Approbation du Compte de Gestion 2014 de la Commune**
5. **Vote du Compte Administratif 2014 du Budget Annexe « Zone d'Activités de Plate-Forme »**
6. **Approbation du Compte de Gestion 2014 du Budget Annexe « Zone d'Activités de Plate-Forme »**
7. **Vote des taux d'Imposition**
8. **Vote du Budget Primitif 2015 de la Commune**
9. **Vote du Budget Primitif 2015 du Budget Annexe « Zone d'Activités de Plate-Forme »**
10. **Questions diverses**

AFFICHE
LE 04 JUIN 2015

Délibération n° 2015-05/03.08

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 19 JANVIER 2015

Le Conseil Municipal de la commune de Case-Pilote,

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu la transmission, le 20 mai 2015, des projets du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 janvier 2015 ;*
- *Vu l'absence d'observations enregistrées ;*

APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE ET LES DISCUSSIONS,

A L'UNANIMITE :

DECIDE

- ***DE VALIDER la rédaction du procès-verbal du 19/01/2015***
- ***DE PROCEDER à la signature de ce dernier.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

COMMUNE DE CASE-PILOTE MARTINIQUE

Le Maire
Ralph MONPLAISIR

AFFICHE
LE 04 JUIN 2015

Sous-Préfecture de Saint-Pierre
Contrôle de légalité
REÇU LE
-4 JUIN 2015

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R.421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

2. INSTRUCTION DES APPLICATIONS DU DROIT DES SOLS

Sous-Préfecture de Saint-Pierre
Contrôle de légalité
REÇU LE
4 JUIN 2015

Le Conseil Municipal de la commune de Case-Pilote,

- *Vu la loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové dite loi ALUR, qui prévoit des évolutions significatives sur différents domaines du logement, mais aussi sur l'instruction du droit des sols ;*

- *Vu l'article 134 de la loi ALUR réservant la mise à disposition des services de l'État pour l'application du droit des sols aux seules communes appartenant à des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) qui comptent moins de 10 000 habitants ou aux EPCI compétents de moins de 10 000 habitants ;*

- *Vu qu'à partir du **1er juillet 2015**, les communes de plus de 10 000 habitants ou les communes appartenant à des EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) de plus de 10 000 habitants, ce qui est le cas pour Case Pilote, ne pourront plus bénéficier de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme et devront, soit créer leur propre service d'instruction, soit développer ce service au sein de leur intercommunalité ;*

- *Vu que la délivrance des actes d'urbanisme reste de la compétence du Maire, à l'exception des autorisations suivantes dont la compétence est à l'Etat :*

  . Les actes énumérés à l'article L.422-2 du code de l'urbanisme (travaux de l'État ou de ses établissements publics, éoliennes, ouvrages de production, de transport ou de distribution d'énergie,...).

  . La gestion de la fiscalité de l'urbanisme, y compris pour les autorisations instruites et délivrées par les communes autonomes ;

  . La mise en œuvre de la police de l'urbanisme et la supervision de celle assurée par les collectivités locales.

- *Vu que la commune de Case-Pilote instruit déjà les dossiers tels que :*

  . les Déclarations préalables de construction, de pose de clôture et de division non soumises à permis d'aménager.

  . les Demandes de certificat d'urbanisme de simple information.

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R.421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

- *Vu le courrier du 12/03/2015 de Cap Nord informant de la création d'un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme et sollicitant le positionnement officiel de la collectivité ;*

- *Vu la proposition du Maire que la commune instruise elle-même les dossiers relatifs aux A.D.S. (Applications du Droit des Sols) ;*

APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE ET LES DISCUSSIONS, A L'UNANIMITE :

DECIDE

- ***D'AUTORISER la commune de Case-Pilote à exercer la compétence d'instruction des A.D.S. (Applications du Droit des Sols) à l'exception des autorisations dont l'Etat a la compétence ;***

- ***D'AUTORISER le Maire à mettre en place toutes les formalités se rapportant à ce transfert d'instruction ;***

- ***DE NE PAS TRANSFERER à la Communauté d'Agglomération l'instruction des ADS (Applications du droit des sols).***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

COMMUNE DE CASE-PILOTE MARTINIQUE

Le Maire
Ralph MONPLAISIR

AFFICHE
LE 04 JUIN 2015

Sous-Préfecture de Saint-Pierre
Contrôle de légalité
REÇU LE
- 4 JUIN 2015

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R.421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

3. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal de la commune de Case-Pilote,

- *Vu le C.G.C.T.,*
- *Vu la note de présentation ci-annexée,*

Sous-Préfecture de Saint-Pierre
Contrôle de légalité
REÇU LE
- 4 JUIN 2015

VUE D'ENSEMBLE DES SECTIONS

Le compte administratif de la commune s'affiche avec le résultat suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

PREVISIONS		REALISE	RATT	%	RAR
RECETTES	6 817 179,51	5 941 928,66	209 834,48	90,24%	266 165,58
DEPENSES	9 170 096,78	6 209 568,38	137 651,85	69,22%	
DEFICIT		**- 195 457,09**	**EXCEDENT**		**266 165,58**

SECTION D'INVESTISSEMENT

	PREVISIONS	REALISE	%	R A R
RECETTES	4 609 851,25	2 360 946,41	51,22%	1 841 529,73
DEPENSES	4 609 851,25	2 142 866,08	46,48%	1 578 704,82
EXEDENT		**218 080,33**	**EXCEDENT**	**262 824,91**

- *Vu le résultat déficitaire en section de fonctionnement de l'exercice 2014 de – 195.457,09 €,*
- *Vu le solde des restes à réaliser en section de fonctionnement est excédentaire de 266.165,58 €,*
- *Vu le résultat excédentaire de la section d'investissement de 218.080,33 €,*
- *Vu le solde des restes à réaliser en section d'investissement qui est excédentaire de 262.824,91 €,*

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R.421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

- *Vu le résultat cumulé de l'exercice entre les deux sections qui présente un excédent de 22.623,24 €,*

RESULTAT DE CLOTURE 2014

résultat de clôture 2013		Part affectée à l' investissement 2014	Résultat de l' exercice 2014	Résultat de clôture de l' exercice 2014
FONCTIONNEMENT	- 2 271 930,83		- 195 457,09	- 2 467 387,92
INVESTISSEMENT	690 011,26		218 080,33	908 091,59
	- 1 581 919,57		**22 623,24**	**- 1 559 296,33**

- *Vu le résultat excédentaire de l'exercice 2014 des 2 sections de **22.623,24€**,*

- *Vu le déficit du résultat de clôture de l'exercice 2014 toutes sections confondues de **-1.559.296,33€**,*

Après avoir délibéré, le Maire quitte la séance après avoir désigné Madame George GELIE, présidente de séance juste pour le vote du compte administratif.

APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE ET LES DISCUSSIONS, A L'UNANIMITE :

DECIDE

- ***D'APPROUVER le Compte Administratif 2014 tel que présenté ci-dessus et retracé dans les documents joints en annexe.***

- ***DE DONNER MANDAT au maire pour en signer tout document afférent.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Sous-Préfecture de Saint-Pierre
Contrôle de légalité
REÇU LE
- 4 JUIN 2015

COMMUNE DE CASE-PILOTE
MARTINIQUE

Le Maire
Ralph MONPLAISIR

AFFICHE
LE 04 JUIN 2015

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R.421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

4. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DE LA COMMUNE

Sous-Préfecture de Saint-Pierre
Contrôle de légalité
REÇU LE
- 4 JUIN 2015

Le Conseil Municipal de la commune de Case-Pilote

- *Vu le C.G.C.T.,*

- *Vu les résultats identiques du Compte de Gestion 2014 et du Compte Administratif 2014 pour les Sections de Fonctionnement et d'Investissement avec un résultat de l'exercice pour 2014 excédentaire de 22.623,24 € (deux sections confondues),*

- *Vu le résultat de clôture de l'exercice 2014 des différents comptes (Administratif et de Gestion) qui affiche un résultat identique déficitaire de* ***- 1.559.296,33 €.***

COMPARATIF DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL SECTIONS
RECETTES			
CA 2014	2 360 946,41	6 151 763,14	8 512 709,55
COMPTE GESTION 2014	2 360 946,41	6 151 763,14	8 512 709,55
DIFFERENCE	0,00	0,00	0,00
DEPENSES			
CA 2014	2 142 866,08	6 347 220,23	8 490 086,31
COMPTE GESTION 2014	2 142 866,08	6 347 220,23	8 490 086,31
DIFFERENCE	0,00	0,00	0,00
RESULTAT			
CA 2014	218 080,33	- 195 457,09	22 623,24
COMPTE GESTION 2014	218 080,33	- 195 457,09	22 623,24
DIFFERENCE	0,00	0,00	0,00

APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE,

- ***PREND ACTE de la concordance entre le compte de gestion du Trésorier Principal et le compte administratif du Maire, tel que présenté avec le même résultat de clôture de l'exercice 2014 déficitaire de - 1.559.296,33 €.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

AFFICHE
LE 04 JUIN 2015

Le Maire
Ralph MONPLAISIR

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R.421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

5. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET ANNEXE « ZONE D'ACTIVITES DE PLATE-FORME »

Sous-Préfecture de Saint-Pierre
Contrôle de légalité
REÇU LE
- 4 JUIN 2015

Le Conseil Municipal de la commune de Case-Pilote,

- *Vu le C.G.C.T.,*
- *Vu la vue d'ensemble des sections,*

Le compte administratif du budget annexe s'affiche avec le résultat suivant :

SECTION D'INVESTISSEMENT

PREVISIONS		REALISE	RAR	%
RECETTES	5 567 166,86	0,00		0,00%
DEPENSES	5 567 166,86	180 605,96	0,00	3,24%
DEFICIT		**- 180 605,96**		

SECTION DE FONCTIONNEMENT

PREVISIONS		REALISE	%	R A R
RECETTES	7 419 822,73	176 888,04	2,38%	0,00
DEPENSES	7 419 822,73	176 239,80	2,38%	1 609 888,31
EXCEDENT		**+ 648,24**	**DEFICIT**	**- 1 609 888,31**

- *Vu le **résultat excédentaire de l'exercice 2014en section de fonctionnement** de **648,24 €** et **en section d'investissement pour un résultat déficitaire de - 180.605,96 €** soit en **cumulé un déficit de - 179.957,72€,***

- *Vu le solde des restes à réaliser qui est déficitaire de **- 1.609.888,31 €,***

RESULTAT DE CLOTURE 2014

résultat de clôture 2013		Part affectée à l' investissement 2014	Résultat de l' exercice 2014	Résultat de clôture de l' exercice 2014
FONCTIONNEMENT	- 33 473,88		648,24	- 32 825,64
INVESTISSEMENT	- 1 020 543,98		- 180 605,96	- 1 201 149,94
	- 1 054 017,86		**- 179 957,72**	**- 1 233 975,58**

- *Vu le résultat de l'exercice des deux sections qui est déficitaire de **- 179.957,72 €** et affiche un déficit du résultat clôture de l'exercice 2014 toutes sections confondues de **- 1.233.975,58 €,***

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R.421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

- *Vu les perspectives à court terme de vente des parcelles suite à la suite à la décision du Conseil d'Etat du 02/04/2015, mettant fin au contentieux relatif à la parcelle de Plate-Forme,*
- *Vu le produit des ventes inscrit initialement au budget qui était de 2,87 millions d'euros,*
- *Vu le montant total initial des ventes qui s'établissait à 5,18 millions d'euros (102€ VRD+34€ foncier),*
- *Vu le montant des travaux s'élevant à 3,35 millions d'euros, l'excédent initial de l'opération étant de 1,83 millions d'euros,*
- *Vu la décision du Maire d'augmenter le prix du foncier à 200€ le m²,*
- *Vu la forte demande sur le territoire,*
- *Vu le produit attendu des ventes estimé à 7,5 millions d'euros avec un excédent pour la commune de 4,14 millions d'euros,*
- *Vu la volonté du Maire d'utiliser cette recette pour racheter 50% des emprunts communaux dont le capital restant dû au 01/01/2015 s'élève à 6,48 millions d'euros,*
- *Vu l'augmentation du produit fiscal lié à l'installation de nouvelles entreprises sur le territoire dont bénéficiera la commune,*

Après avoir délibéré, le Maire quitte la séance après avoir désigné Madame George GELIE, présidente de séance juste pour le vote du compte administratif du budget annexe.

APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE ET LES DISCUSSIONS, A L'UNANIMITE :

DECIDE

- ***D'APPROUVER le compte administratif 2014 du budget annexe « Zone d'activités de Plate-Forme » tel que présenté ci-dessus et retracé dans les documents joints en annexe.***
- ***DE DONNER MANDAT au Maire pour en signer tout document afférent.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Sous-Préfecture de Saint-Pierre
Contrôle de légalité
REÇU LE
- 4 JUIN 2015

COMMUNE DE CASE-PILOTE
MARTINIQUE

Le Maire
Ralph MONPLAISIR

AFFICHE
LE 04 JUIN 2015

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R.421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

Délibération n° 2015-05/03.13

6. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 BUDGET ANNEXE « ZONE D'ACTIVITES DE PLATE-FORME »

Sous-Préfecture de Saint-Pierre
Contrôle de légalité
REÇU LE
- 4 JUIN 2015

Le Conseil Municipal de la commune de Case-Pilote

- *Vu le C.G.C.T.,*

- *Vu les résultats du compte de gestion et du compte administratif qui sont identiques pour les Sections de Fonctionnement et d'Investissement avec un résultat de l'exercice pour 2014, déficitaire de* ***- 179.957,72 €*** *(deux sections confondues).*

- *Vu le résultat de clôture de l'exercice 2014 des différents comptes (Administratif et de Gestion) qui affiche un résultat identique déficitaire de -* ***1.233.975,58 €.***

COMPARATIF DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL SECTIONS
RECETTES			
CA 2014	0,00	176 888,04	176 888,04
COMPTE GESTION 2014	0,00	176 888,04	176 888,04
DIFFERENCE	0,00	0,00	0,00
DEPENSES			
CA 2014	180 605,96	176 239,80	356 845,76
COMPTE GESTION 2014	180 605,96	176 239,80	356 845,76
DIFFERENCE	0,00	0,00	0,00
RESULTAT			
CA 2014	- 180 605,96	648,24	- 179 957,72
COMPTE GESTION 2014	- 180 605,96	648,24	- 179 957,72
DIFFERENCE	0,00	0,00	0,00

APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE,

- ***PREND ACTE de la concordance entre le compte de gestion du Trésorier Principal et le compte administratif du maire, tel que présenté avec le même résultat de clôture l'exercice 2014, déficitaire de - 1.233.975,58 €.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

COMMUNE DE CASE-PILOTE MARTINIQUE

Le Maire
Ralph MONPLAISIR

AFFICHE
0 4 JUIN 2015
LE

Extrait du Conseil Municipal du 26 Mai 2015

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R.421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

Délibération n° 2015-05/03.14

7. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil Municipal de la commune de Case-Pilote,

- *Vu le C.G.C.T.,*
- *Vu la volonté du Maire de laisser les taux d'imposition inchangés, compte tenu du niveau de pression fiscale déjà élevé que supportent les Pilotins et de l'augmentation de l'année 2014 de 26.79% ;*
- *Vu l'état fiscal MI 1259 estimant le produit attendu inscrit au budget à 2 147 257 € ;*
- *Vu la proposition du Maire de maintenir les taxes aux taux suivants :*

  - *Taxe d'habitation : 28,20 %*
  - *Taxe sur le foncier bâti : 37,24 %*
  - *Taxe foncier non bâti : 26,69 %*

APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE ET LES DISCUSSIONS, A L'UNANIMITE :

DECIDE

- ***D'APPROUVER le maintien des taux d'imposition tel que présentés ci-dessus.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Sous-Préfecture de Saint-Pierre
Contrôle de légalité
REÇU LE
- 4 JUIN 2015

COMMUNE DE CASE-PILOTE MARTINIQUE

Le Maire
Ralph MONPLAISIR

AFFICHE
LE 04 JUIN 2015

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R.421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

Délibération n° 2015-05/03.15

8. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA COMMUNE

Sous-Préfecture de Saint-Pierre
Contrôle de légalité
REÇU LE
- 4 JUIN 2015

Le Conseil Municipal de la commune de Case-Pilote

- *Vu le C.G.C.T.,*
- *Vu la note de présentation ci-annexée,*
- *Vu les articles L 1612-9 et suivants du CGCT reportant la date limite de vote du Budget Primitif au 1er juin 2015, pour les communes dont le budget a été réglé par le Préfet,*
- *Vu l'ensemble du projet budget 2015*

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES	**7 041 210,30 €**	**3 346 414,58 €**
DEPENSES	**9 269 505,11 €**	**3 346 414,58 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

LIBELLE	BP 2014	PROPOSITIONS 2015	RESTES A REALISER	Evolution en %
Excédent de fonctionnement reporté	0,00	0,00		0,00%
013 Atténuation de charges	145 800,00	57 200,00		-60,77%
70 Produits des services du domaine et ventes diverses	235 000,00	244 632,40		4,10%
042 Opération d'ordre en Sections	528 875,60	510 519,41		-3,47%
73 Impôts et taxes	4 857 546,00	4 816 963,00	182 916,00	2,93%
74 Dotations, subventions et participations	1 017 587,91	1 054 729,91	83 249,58	11,83%
75 Autres produits de gestion courante	32 000,00	35 000,00		9,38%
77 Produits exceptionnels	0,00	56 000,00		
TOTAL	6 817 179,51	6 775 044,72	266 165,58	3,29%

Soit une prévision réelle à hauteur de + 3,29 % des recettes de l'année 2014.

AFFICHE
LE 04 JUIN 2015

Extrait du Conseil Municipal du 26 Mai 2015

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R.421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

DEPENSES

LIBELLE	BP 2014	PROPOSITIONS 2015	RESTES A REALISER	Evolution en %
Chapitre : 011 Charges à caractère général	1 085 300,00	937 760,00		-13,59%
Chapitre : 012 Charges de personnel et frais assimilés	3 720 224,29	3 577 107,36		-3,85%
Chapitre : 014 Atténuation de produits	236 288,00	236 288,00		
002 Déficit de fonct. Reporté	2 271 930,83	2 467 387,92		8,60%
023 Virement à la section d'investissement				
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	203 352,44	183 265,64		-9,88%
Chapitre : 65 Autres charges de gestion courante	1 440 020,21	1 698 696,19		17,96%
Chapitre : 66 charges financières	212 981,01	169 000,00		-20.65%
Chapitre : 67 Charges Exceptionnelles	0,00	0,00		
TOTAL	**9 170 096,78**	**9 269 505,11**		**1,08%**

Soit une prévision à hauteur de + 1,08 % des dépenses de l'année 2014

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

COMPTES	LIBELLE	BUDGET 2014	REPORTS 2014	PROPOSITIONS 2015
001	excédent investissement reporté	690 011,26		908 091,59
021	virement section de fonctionnement			
024	Produits des cessions d'immobilisations	105 490,00		0,00
040	Amortissements	203 352,44		183 265,64
041	Opérations patrimoniales	25 466,00		98 509,62
10	dotations fonds divers et réserves	220 600,00		216 000,00
13	subvention d'investissement	454 268,84	452 564,23	135 926,17
16	Emprunts et dettes assimilées			760,00
OPERATION 120001	Sécurisation quartier Maniba (OH)	683 920,83	195 421,25	-90 180,55
OPERATION 120002	Réfection du chemin de la digue/cafière	511 517,50	294 735,00	0,00
OPERATION 120004	Restauration du Presbytère	398 315,97	211 267,88	0,00
OPERATION 120005	Réfection de la ruelle du parc	213 557,39	141 778,70	0,00
OPERATION 140001	Restauration Habitation Enclos (Tranche 1)	62 320,00	62 320,00	20 000,00
OPERATION 816	Réparations des routes communales	730 730,69	269 036,78	32 512,38
OPERATION 817	Restauration Eglise	102 834,44	86 940,00	0,00
OPERATION 818	Restauration Marché couvert	127 465,89	127 465,89	
OPERATION 821	Complexe sportif du Cap	80 000,00		
		4 609 851,25	**1 841 529,73**	**1 504 884,85**

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R.421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

DEPENSES

COMPTES	DESIGNATION	BUDGET 2014	REPORTS 2014	PROPOSITIONS 2015
020	dépenses imprévues	0,00		0,00
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	528 875,60		510 519,41
041	Opérations patrimoniales	25 466,00		98 509,62
CHAPITRE 204	Subventions versées au Département	193 537,20		
CHAPITRE 13	Subventions d'équipement	178 245,80		
CHAPITRE 16	EMPRUNTS ET DETTES	399 618,61		270 000,00
CHAPITRE 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	126 124,19	73 404,94	148 042,00
CHAPITRE 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	97 393,82	45 281,23	310 888,73
CHAPITRE 23	IMMOBILISATIONS EN COURS			21 000,00
OPERATION 120001	SECURISATION QUARTIER MANIBA (OH)	1 058 088,29	326 198,97	
OPERATION 120002	Réfection du chemin de la Digue/Caféière	599 647,32		
OPERATION 120004	Restauration du Presbytère	567 820,37	511 650,00	238 500,00
OPERATION 120005	Réfection de la ruelle du Parc	379 750,00	379 750,00	160 250,00
OPERATION 140001	Réhabilitation Habitation Enclos (Tranche 1)	88 695,00	88 695,00	
OPERATION 812	Travaux Réfection Mairie	2 358,25		
OPERATION 816	Réparations des routes communales	171 688,08	74 749,99	
OPERATION 818	Restauration Marché couvert	2 170,00	2 170,00	
OPERATION 819	Zac de Maniba	59 771,27	53 368,69	10 000,00
OPERATION 821	Complexe Sportif du Cap	107 165,45		
OPERATION 822	Port de Plaisance	23 436,00	23 436,00	
Total		**4 609 851,25**	**1 578 704,82**	**1 767 709,76**

APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE ET LES DISCUSSIONS, A L'UNANIMITE :

DECIDE

- ***DE BAISSER L'INDEMNITE annuelle versée aux élus de 10% pour l'exercice 2015.***
- ***DE VALIDER le vote du budget primitif 2015 de la Commune tel que présenté ci-dessus, par sections et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

COMMUNE DE CASE-PILOTE MARTINIQUE

Le Maire
Ralph MONPLAISIR

Extrait du Conseil Municipal du 26 Mai 2015

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R.421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

9. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 DU BUDGET ANNEXE « ZONE D'ACTIVITES DE PLATE-FORME »

Préfecture de Saint-Pierre
Contrôle de légalité
REÇU LE
- 4 JUIN 2015

Le Conseil Municipal de la commune de Case-Pilote,

- *Vu le C.G.C.T.,*

- *Vu le vote du Compte Administratif 2014, permettant de prendre en compte les reports et les résultats du précédent exercice,*

- *Vu la proposition de budget de l'exercice 2015,*

Vue d'ensemble du projet de budget 2015

BP 2014	*SECTION DE FONCTIONNEMENT*	*SECTION D'INVESTISSEMENT*
RECETTES	*7 432 788,31 €*	*5 639 220,16 €*
DEPENSES	*7 432 788,31 €*	*5 639 220,16 €*

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

LIBELLE	BUDGET 2014	PROPOSITIONS 2015
Excédent de fonctionnement reporté	0,00	0,00
70 Produits des services du Domaine et ventes diverses	2 876 917,77	3 005 128,09
042 Opération d'ordre en Sections	4 477 915,62	4 366 016,92
043 Opérations d'ordre sections de fonct.	64 989,34	61 643.30
TOTAL	**7 419 822,73**	**7 432 788,31**

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R.421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

DEPENSES

LIBELLE	BUDGET 2014	PROPOSITIONS 2015	Reste à réaliser
Chapitre : 011 Charges à caractère général	1 656 797,67	0,00	1 609 888,31
Chapitre : 66 charges financières	97 394,98	89 210,90	
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	68 707,26	140 760,56	
Chapitre : 042 Opération d'ordre en Sections	5 498 459,60	5 498 459,60	
Chapitre : 043 Opérat. ordre section fonct.	64 989,34	61 643,30	
Chapitre : 002 Déficit de Fonctionnement	33 473,88	32 825,64	
TOTAL	**7 419 822,73**	**5 822 900,00**	**1 609 888,31**

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

COMPTES	LIBELLE	BUDGET 2014	PROPOSITIONS 2015
001	excédent investissement reporté	0,00	0,00
023	Virement du Fonctionn.	68 707,26	140 760,56
040	Opérations transfert entre sections	5 498 459,60	5 498 459,60
16	Emprunts et dettes	0,00	0,00
	TOTAL	**5 567 166,86**	**5 639 220,16**

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R.421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

DEPENSES

COMPTES	DESIGNATION	BUDGET 2014	PROPOSITIONS 2015
001	Déficit d'investissement	1 020 543,98	1 201 149,94
040	Opérations transferts entre sections	4 477 915,62	4 366 016,92
16	EMPRUNTS ET DETTES	68 707,26	72 053,30
Total		**5 567 166,86**	**5 639 220,16**

APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE ET LES DISCUSSIONS, A L'UNANIMITE :

DECIDE

- ***DE VALIDER le projet de budget primitif 2015 du budget annexe «zone d'activités de Plate-Forme» tel que présenté ci-dessus par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

COMMUNE DE CASE-PILOTE MARTINIQUE

Le Maire
Ralph MONPLAISIR

LE AFFICHE 04 JUIN 2015

Sous-Préfecture de Saint-Pierre
Contrôle de légalité
REÇU LE
- 4 JUIN 2015

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R.421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.